

Conseil Municipal du 23/05/2014

Téléphone : 02.99.34.10.20
Télécopie : 02.99.34.09.04

Date de convocation : 16 mai 2014

Début de séance : 19h30

Fin de séance : 22h50

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents :

- De la délibération 1 à 4 : 14
- De la délibération 5 à 12 : 15

Nombre de pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony FONTAINE

ACHAT DE TERRAIN

Le Conseil Municipal **décide**, après avoir délibéré l'achat des parcelles ZC 0134 et ZC 0135 d'une surface de 22 313 m²

VOTE : 14 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

ACHAT D'UN TERRAIN ZONE DES BIAUCES

Le Conseil Municipal **décide**, après avoir délibéré d'acheter la parcelle ZC 0225 d'une surface de 1 952 m²

VOTE : 14 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

ACHAT A L'EURO SYMBOLIQUE DE TERRAIN

Le Conseil Municipal **décide**, après avoir délibéré d'acheter à l'euro symbolique une parcelle de 51 m², située en partie sur le trottoir de la rue Châteaubriant et appartenant à Monsieur et Madame COLAS.

VOTE : 14 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

DETTE ADMISE EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal **décide**, après avoir délibéré d'inscrire la somme 1 453.38 € due par une société mise en liquidation judiciaire, pour des loyers d'un bâtiment communal à usage commercial.

VOTE : 14 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

PIPRIAC COMMUNAUTE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **valide**

- La convention :

La répartition des membres du personnel de Pipriac Communauté

La répartition de la trésorerie

La répartition de la dette

La répartition des subventions

La répartition de l'actif

La répartition du passif

La répartition des créances à recouvrer

L'aménagement de la zone d'activité de Courbouton

Le financement du projet d'aménagement de la gare de Guipry/Messac

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarial de transfert de propriété
- Les procès-verbaux de remise en pleine propriété aux communes
- Les procès-verbaux de remise en pleine propriété à l'intercommunalité

VOTE : 14 Pour – 0 Contre - 1 Abstention.

CREATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION D'EAU DES BRUYERES

Le Conseil Municipal **désigne** :

- Ronan coudrais et Jean René ROCHER comme membres titulaires
- Christelle LECOQ et Martine JUSTAL comme membres suppléants

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention

LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal **décide**, après avoir délibéré à l'unanimité, d'accepter la ligne de trésorerie proposée par le Crédit Agricole.

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

MISE EN PLACE DU TEMPS PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité, les choix proposés par le bureau

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

TARIFS CANTINE 2014/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **VALIDE** les tarifs de la cantine comme suit :

- Résident de la commune : 3.60 € (subventionné à hauteur de 20 cts) soit : **3.40 €**
- Non résident : **3.60 €**
- Adulte : **5.90 €**

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

TARIFS GARDERIE 2014/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **VALIDE** les tarifs de la garderie comme suit :

- Résident de la commune : **1.90 €**
- Non résident : **2.10 €**
- Mercredi de 12h15 à 13h15 : **1.00 €**

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention

DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ACCEPTE** l'inscription pour la rentrée scolaire de 2014/2015 à l'école des Panvolettes, d'IWAN MATHIAS habitant LIEURON

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention

LOYER LOGEMENT SAINT ANDRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ACCEPTE** de ne pas appliquer à titre exceptionnel l'augmentation de loyer pour cette année, à l'ensemble des locataires des logements communaux de Saint André.

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention